

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL (PRAP 2 S)

Programme de formation conforme à l'INRS

Objectifs :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque de son entreprise ou établissement et à sa prévention.

Contenu :

- Tour de table pour un retour d'expérience des acteurs PRAP 2S.
- Les risques : accidents du travail et maladies professionnelles.
- Statistiques sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (évolution).
- Les principes de la prévention.
- Rappel sur le fonctionnement et les limites du corps humain, (notions élémentaires d'anatomie).
- Retour d'expérience sur :
 - la situation en tant qu'acteurs PRAP ;
 - les observations et analyses des situations de travail ;
 - les différentes atteintes à la santé ;
 - la participation à la maîtrise des risques et sa prévention, les principes de sécurité physique et d'économie d'effort ;
 - relation avec le document unique ;
 - l'évaluation du potentiel de la personne soignée, déplacement naturel du patient ou aidé afin de la faire participer au maximum de ses possibilités ;
 - les techniques gestuelles, les aides techniques appropriées.
- Épreuve certificative : analyse et correction d'une situation de travail dangereuse proche d'une situation réelle de travail.

Engagement envers une véritable démarche de prévention :

Ce temps de « formation-action » doit permettre de maintenir la démarche de prévention dans l'entreprise en prenant en compte le retour d'expérience des acteurs PRAP 2 S. Participe à l'amélioration du document unique.

Profil :

Personnes travaillant dans des établissements spécialisés (hôpitaux, cliniques, EPHAD, hébergement pour personnes handicapées), aides à la personne (personne à mobilité réduite, en situation de handicap, personnes âgées demeurant dans un milieu de vie habituel).

Durée :

Un jour, 7 heures, en présentiel
Groupe de 10 stagiaires maximum.

Pré-requis :

Personnels certifiés Acteur PRAP (2S).



MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL (PRAP 2 S)

Programme de formation conforme à l'INRS

Méthodes pédagogiques et outils :

- Rendre le personnel capable de contribuer à la mise en œuvre de la PRAP en proposant de manière concertée des améliorations dans les aspects organisationnels, techniques et humains des situations de travail, en maîtrisant les risques sur lesquels il y a possibilité d'agir.
- Des documents, des fiches types de travail, des outils d'observation et d'analyse d'une situation de travail dangereuse sont fournis.
- Des séquences audiovisuelles sont diffusées aux stagiaires afin qu'ils comprennent la démarche et pour leur apporter une théorie sur les principes déterminants de l'activité physique.

Matériels pédagogiques et outils :

- Ordinateur ou tablette, vidéoprojecteur, paperboard.
- Matériels de base : fauteuils roulant à accoudoirs escamotables, lits médicalisés électrique.
- Matériels complémentaires : disques de pivotement, planches de transfert, draps de glisse, matériel de verticalisation (verticalisateur, guidon de transfert...), soulève-personne, vidéos de présentation.

Évaluation :

- Évaluation formative en continu.
- Épreuves d'évaluation certificatives finales réalisées conformément au référentiel PRAP IBC / INRSZ / FOR en vue de l'obtention d'un certificat « ACTEUR PRAP 2S » délivré par l'INRS, sous réserve que le stagiaire ait suivi l'intégralité de la formation.
- La périodicité de cette formation est de 24 mois. Dans le cas d'un changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une actualisation est nécessaire.
- La formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur, ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Possibilité de se déplacer dans les services avec accord du chef d'entreprise.

Cette formation est animée par un professionnel de la prévention certifié par l'INRS.

Devis sur demande

Pour tout renseignement, contactez-nous :